

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MASSERET  
Le 28 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-huit mai**, à **vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **8**  
Absents : **6**  
Pouvoirs : **3**  
Votants : **11**

Date de convocation : **23 mai 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents :

**ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, ROUCHON Sébastien, CAILLAUD Manuel, DECOUTY Aline, QUENTIN Yannicka**

Absents excusés : **HILAIRE Laurent, MOUNIER Laurence (procuration à CROCHER Claire), RESTOU Alexandre, FAURIE Emilie (procuration à ROUX Bernard), BUNISSET Jérémy, LAMBERT Isabelle (procuration à ROUCHON Sébastien)**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 ;*
- Décision modificative budgétaire n°1 ;
- Validation du programme de rénovation de l'éclairage public ;
- Nouvelle adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité porté par la FDEE19 pour la période de fourniture débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Travaux d'extension du laboratoire de la boucherie : validation du projet définitif, plan de financement et demande de subventions ;
- Permanences pour les élections européennes du 9 juin ;
- Questions diverses :
  - ⇒ *Information suite à la réunion avec la préfecture sur le transfert de la compétence AEP et assainissement collectif.*

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte.

Madame Yannicka QUENTIN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité, sans remarque, et signé par les membres présents.

## Décision modificative budgétaire n°1 (fongibilité des crédits)

Pour rappel et par délibération n°21/2024, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la première décision prise dans le cadre de la fongibilité des crédits qui concerne :

- La création d'une nouvelle opération « acquisition de matériel technique » pour l'achat d'un nettoyeur haute pression pour 1 044 € et la participation à l'achat d'une plaque vibrante pour 810 € (matériel acheté avec la commune de Salon-la-Tour) ;
- La correction d'une recette de fonctionnement imputée à tort sur le mauvais chapitre à la création du budget primitif 2024.

Désignation	Dépenses		Lignes budgétaires	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Avant DM	Après DM
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2158 : opération 148 : matériel urbain	1 854,00 €		4 000,00 €	2 146,00 €
D 2158 : opération 152 : matériel technique		810,00 €	0 €	810,00 €
D 2157 : opération 152 : matériel technique		1 044,00 €	0 €	1 044,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 854,00 €</b>	<b>1 854,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R 781 (chapitre 042)	309,00 €		309,00 €	0,00 €
R 781 (chapitre 78)		309,00 €	0,00 €	309,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>309,00 €</b>	<b>309,00 €</b>	<b>309,00 €</b>	<b>309,00 €</b>

### **Délibération n°28/2024 : VALIDATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LA FDEE 19**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), accompagne les communes adhérentes à la compétence Eclairage Public pour la rénovation des luminaires vétustes dans le cadre de l'opération « Eclairons Demain ».

Sur les 220 points lumineux que compte la commune de Masseret, 108 lampadaires seront rénovés et 1 lampadaire supprimé. Les travaux sont arrêtés à la somme de 56 600 € HT et le reste à charge pour la commune s'élève à **15 231,91 € HT**. Les travaux seront réalisés par l'entreprise CONTANT à Lubersac.

La FDEE 19 propose à la commune de financer son reste à charge sous la forme d'échéancier annuel. La commune a la possibilité d'échelonner sur 7 années maximum sa participation et la première échéance aura lieu en 2025. Il est précisé que les économies générées grâce à l'installation de lampes à LED moins énergivores permettraient de financer entièrement cette dépense d'investissement en cas d'amortissement sur 7 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **ACCORTE** la proposition de la FDEE 19 pour un montant de 56 600 € avec un reste à charge pour la commune de **15 231,91 € HT** ;
- ✓ **DECIDE** d'échelonner cette dépense sur **7 ans** à compter de 2025 afin de ne pas alourdir le budget principal.

**Délibération n°29/2024 : RÉ-ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTÉ PAR LA FDEE 19 POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réadhérer au groupement de commande qui permettra d'acheter l'électricité à un meilleur tarif lors de la prochaine négociation porté par la FDEE 19.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, décide de la ré-adhésion de la commune de Masseret au groupement de commande mené par la FDEE 19 pour l'acheminement et la fourniture d'électricité.

**Délibération n°30/2024 : TRAVAUX D'EXTENSION DU LABORATOIRE DE LA BOUCHERIE : VALIDATION DU PROJET DEFINITIF – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le gérant de la « Boucherie chez Sam » souhaite développer une activité de traiteur et plats à emporter afin de répondre aux besoins de la clientèle et envisage d'utiliser le local attenant à la boucherie pour cette nouvelle activité. Le commerce, en expansion, a embauché deux salariés à temps complet.

Afin d'accompagner au mieux son développement, la décision de rénover le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment Delgoulet a été validée par le conseil dans sa séance du 10 avril 2024.

Monsieur le Maire précise que trois devis ont été sollicités pour ces travaux, et présente les différentes propositions. L'entreprise CMDM à PRESSAC présente l'offre la mieux-disante en plus de couvrir l'ensemble des postes de dépenses (aménagement, fournitures, électricité, ...).

Il informe l'assemblée que ce projet est éligible aux aides liées aux derniers commerces de proximité. Ainsi, la commune peut prétendre à des subventions de l'Europe (FEDER), de la Région (DATAR) et du Conseil Départemental de la Corrèze pour atteindre 80 % d'aides publiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de l'opération afin de valider le devis, valider le plan de financement et solliciter l'aide des différents financeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux d'extension de la boucherie pour permettre le développement d'une nouvelle activité de traiteur et plats à emporter ;
- **VALIDE** la proposition de l'entreprise CMDM pour un montant de **58 044,73 € HT** et précise que le devis sera signé après avoir reçu l'autorisation d'engager les dépenses ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine une « aide au dernier commerce alimentaire de proximité » ;
- **SOLLICITE** de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze une subvention dans le cadre du Contrat de Solidarité pour l'extension d'un local communal ;
- **PREVOIT** le plan de financement suivant :

Dépenses	
Nature	Montant HT
<b>Travaux tout compris</b>	<b>59 744,73 €</b>
<i>Remise commerciale</i>	<i>-1 700,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>58 044,73 €</b>

Recettes		
Financeurs	Montant	Taux
Europe FEDER	30 000,00 €	51,68 %
Région (DATAR)	14 511,18 €	25,00 %
Conseil Départemental de la Corrèze	1 924,60 €	3,32 %
<b>Total subventions :</b>	<b>46 435,78 €</b>	<b>80,00 €</b>
Autofinancement	11 608,95 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>58 044,73 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Permanences pour les élections européennes du 9 juin**

Les élus établissent le planning des permanences pour le dimanche 9 juin 2024.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **❖ Transfert des compétences eau et assainissement :**

Monsieur le Maire relate les informations confirmées par Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture lors d'une réunion organisée à la préfecture de Tulle le 14 mai en présence de l'ARS, de la DDT, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche. Ce transfert doit avoir lieu le 1er janvier 2026. Deux solutions sont possibles :

\* soit le transfert à la communauté de communes ;

\* soit l'adhésion à un syndicat supra-communautaire de gestion de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de 505 branchements et présente les différents syndicats dans notre zone. Il se propose de contacter en premier lieu le Syndicat de l'Auvézère qui a pour similitude d'avoir la Saur comme gestionnaire de l'AEP. En ce qui concerne l'assainissement, la compétence sera obligatoirement transférée à la communauté de communes puisqu'aucun syndicat ne gère cette partie.

### **❖ Salle polyvalente :**

Monsieur le Maire informe les élus de la nouvelle proposition de Madame LATOUR, architecte en charge du dossier. Les élus souhaitent attendre l'accord de subvention du Fonds Vert avant de s'engager définitivement. Monsieur le Maire pense avoir la réponse de l'Etat durant le mois de juin.

### **❖ Logements maison Duvert :**

Le locataire du Duplex arrive le weekend du 1<sup>er</sup> juin. L'autre logement situé au-dessus du bureau de tabac sera loué prochainement à une personne qui arrive de la région parisienne.

### **❖ Changement des fenêtres de la salle de motricité de l'école :**

La commune a demandé plusieurs devis et a reçu deux propositions. Le conseil décide à l'unanimité de choisir l'entreprise AD MENUISERIES (A.DUCLOUX) pour un montant de 3 150 € HT. Les travaux auront lieu pour la prochaine rentrée scolaire de septembre.

### **❖ Ville à joie :**

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont distribué les flyers et qui sont allés inviter les habitants à participer à cet évènement. Il demande à ce que tous les élus disponibles puissent aider à l'installation des tables et stands pour cette manifestation qui aura lieu le vendredi 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.